

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 19/09/2024



ID : 066-216602136-20240917-DELIB202406-DE

2024/387

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



Ville de
Toulouges.
pour le Terroir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/09/06

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre et le seize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 9/09/2024	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Serge CIVIL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Rudy KLEIN, Michel PLAZA, Patrick LANNES
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	Absents excusés ayant donné procuration : Christine MALET procuration à Laurent LOPEZ, Pascale MICHEL procuration à Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL procuration à Nicolas BARTHE, Sandrine RABASSE procuration à Eric BOSQUE, Franck DE LA LLAVE procuration à Rudy KLEIN, Bernard PAGES procuration à Michel PLAZE, Isabele OSTERSTOCK procuration à Eric GARAVINI, Fabrice SCHORDING procuration à Patrice PASTOU
Présents : 15	Absents excusés : Florian GUZDEK
Votants : 23	Absents : Jean-Charles FESQUET, Martial MIR, Fabien BATLLE
	Secrétaire de séance : Thierry SEGARRA

**AMENAGEMENT DE LA PLACE ABELANET INTEGRANT UN TIERS LIEU «
Complexe Abelanet : espaces inter-associatifs, pratiques sportives et services à la population»
Actualisation du dossier de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées
Méditerranée (Action Territoriale)
au titre du programme "Equipement structurant Bourgs Centres"**

Laurent LOPEZ rappelle aux élus la délibération du 18 septembre 2023 par laquelle l'assemblée a :

- ✓ **a approuvé** l'opération « Revitalisation du centre-ville – Aménagement de la place Abelanet – Volet recyclage foncier – démolition, rénovation et création de salles associatives, de services sociaux et d'un nouveau dojo » et ses modalités de financement,
- ✓ **a validé** le plan de financement du volet recyclage foncier, d'un montant prévisionnel de 2 081 567.00 € H.T,
- ✓ **a autorisé** le Maire à déposer une demande de subvention auprès le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée – Direction de l'Action Territoriale, au titre du programme « Aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients ».

Il rappelle que cette opération doit consister en :

- la démolition des bâtiments attenants à la salle polyvalente, afin de libérer la place pour la construction du futur projet des Halles
- l'identification des principales zones stratégiques d'intervention :
 - . la restructuration de la salle polyvalente
 - . le réaménagement des locaux et des salles associatives attenants à la salle polyvalente
 - . la construction d'un nouveau dojo
 - . la requalification de l'espace situé entre la salle polyvalente et le centre culturel El Mil Iénari

2024/388
 NB

Ce dossier, en cours d'instruction à la Région, vient de faire l'objet de la part de la Direction de l'Action Territoriale d'une demande d'actualisation :

- ✓ **du plan de financement.** En effet, ce projet pourrait prétendre à une subvention de 350 000 € de la Région au lieu de 250 000 € prévus dans le plan de financement initial,
- ✓ **du dispositif dans lequel sera instruit le dossier.** Ce nouveau dispositif s'intitule « équipement structurant Bourgs Centres »
- ✓ **du nom du dossier,** qui désormais se nomme « AMENAGEMENT DE LA PLACE ABELANET INTEGRANT UN TIERS LIEU - Complexe Abelanet : espaces inter-associatifs, pratiques sportives et services à la population »

Laurent LOPEZ propose au Conseil municipal de valider le nouveau plan de financement prévisionnel ci-après et d'autoriser le Maire à actualiser la demande de subvention en tenant compte des éléments de modification demandés par le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée.

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Travaux	1 781 000.00 €	Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée	350 000.00 €
Mission maîtrise d'oeuvre	190 567.00 €	Etat (fonds vert) (année 2023/2024)	869 387.00 €
Missions Contrôle technique et C.S.P.S	60 000.00 €	Etat (DETR - année 2024)	295 000.00 €
Désamiantage et déplombage	50 000.00 €	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (ADES) (2023)	150 000.00 €
		Autofinancement	417 180.00 €
Montant Total H.T	2 081 567.00 €	Montant Total H.T	2 081 567.00 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE le nouveau plan de financement prévisionnel, d'un montant de 2 081 567.00 € H.T.
AUTORISE le Maire à actualiser la demande de subvention en tenant compte des éléments de modification demandés par le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
 Pour extrait certifié conforme
 Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
 à compter du 19/09/2024.....

Fait à Toulouse, le 17 septembre 2024
 Le Maire,

Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
 INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
 INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
 INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Délibération prise et mise au ligne le 19/09/2024